PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES BASQUES MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, Alyson Lavoie, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Guy, QUE :

RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2023 – TAXES MUNICIPALES

- suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception de la taxe foncière est complété et déposé au bureau municipal.
- toute personne, dont une propriété apparaît au rôle de perception, devra acquitter ses taxes (montant indiqué) dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de ce compte, s'il ne veut pas encourir d'intérêt additionnel.
- l'envoi des comptes de taxes se fera dans le délai réparti d'ici le 1er mars 2023.
- toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit rôle au bureau municipal, sur les heures de bureau.

DONNÉ À Saint-Guy, ce 20^{ième} jour de février 2023.

Alyson Lavoie

Directrice générale adjointe